

Entretien avec Dominique Ristori, directeur général de l'Énergie de la Commission européenne

@ 70914

La Revue de l'Énergie : Face au défi de la transition énergétique, est-ce que l'Union européenne agit suffisamment rapidement? En particulier, est-ce que nous atteindrons les objectifs que nous nous sommes fixés pour 2020?

Dominique Ristori : En 2009, l'Union européenne a été la première grande puissance économique au monde à se fixer des objectifs chiffrés de transition énergétique avec, pour 2020 : une réduction de 20 % de ses émissions de gaz à effet de serre, une part de 20 % d'énergies renouvelables dans sa consommation finale d'énergie et une augmentation de 20 % de son efficacité énergétique.

Aujourd'hui, 174 pays dans le monde se sont fixé des objectifs de même nature. Ceci est le fruit du leadership européen mais surtout de notre crédibilité.

À l'heure actuelle, l'Union est en effet en bonne voie pour atteindre ses objectifs 2020. Les derniers chiffres montrent que 17,5 % de la consommation finale d'énergie en Europe provient d'énergies renouvelables (en 2017) et que l'UE est un leader mondial en matière d'efficacité énergétique. L'intensité énergétique dans l'industrie de l'UE a continué de s'améliorer de 22 % entre 2005 et 2017 et les économies d'énergie ont permis de compenser les récentes augmentations de la consommation d'énergie. Il reste bien sûr nécessaire d'intensifier encore les efforts et la Commission a lancé



un processus de coopération avec les États en ce sens. Enfin l'Union est sur le point d'atteindre son objectif 2020 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'Union a prouvé qu'il est possible de découpler la croissance économique des émissions de gaz à effet de serre. Entre 1990 et 2017, l'économie de l'Union a crû de 58 %, tandis que ses émissions ont diminué de 22 %.

Cela montre que la transition énergétique ne doit pas être perçue comme une contrainte, mais comme une vraie opportunité économique pour la compétitivité de l'Union et pour la création d'emplois. Aujourd'hui, le secteur

des énergies renouvelables représente déjà 1,4 million d'emplois au sein de l'Union, tandis que le «secteur durable» au sens large représente environ 4 millions d'emplois.

Pour que la transition énergétique soit comprise comme une opportunité, il est toutefois essentiel qu'elle ne laisse aucun citoyen, ni aucune région en marge. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé un nouveau paquet législatif «Une Énergie propre pour tous les Européens» mais aussi des mesures concrètes d'accompagnement.

La Revue de l'Énergie : Quelles sont les principales nouveautés apportées par ce nouveau paquet législatif «Une Énergie propre pour tous les Européens»?

Dominique Ristori : Avec l'accord de Paris, l'Union s'est engagée à aller plus loin encore et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030. Il s'agit donc d'accélérer nos efforts, tout en assurant que la transition énergétique inclue tous les citoyens, toutes les régions et renforce le lien entre les États membres et entre les États membres et l'Union.

L'énergie doit être une politique qui unit, d'est en ouest et du nord au sud de l'Europe.

Le paquet législatif «Une Énergie propre pour tous les Européens» constitue l'ensemble le plus ambitieux de propositions dans le domaine de l'énergie jamais présenté par la Commission européenne. Il a été adopté en un temps record avec le plein soutien du Parlement européen et du Conseil. Ses axes principaux sont les suivants :

1. L'efficacité énergétique d'abord!

Les nouvelles règles fixent l'objectif d'une amélioration de l'efficacité énergétique de l'Union — d'au moins 32,5 % — d'ici 2030. L'accent est également mis sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Ce secteur est crucial pour la transition énergétique, car les bâtiments sont les plus gros consommateurs d'énergie : ils représentent

40 % de la consommation finale d'énergie et 36 % des émissions de gaz à effet de serre en Europe.

2. Assurer le leadership mondial de l'Union dans le développement des énergies renouvelables

Nous nous sommes également fixé un nouvel objectif ambitieux d'au moins 32 % d'énergies renouvelables d'ici 2030, contraignant au niveau de l'Union, qui accélérera la pénétration de ces énergies renouvelables dans tous les secteurs (énergie, bâtiments, transports, industrie) et facilitera les investissements publics et privés dans les années à venir.

3. Plus de droits pour les consommateurs

Outre le renforcement des droits des consommateurs — transparence accrue sur les factures des ménages, choix plus large et plus grande flexibilité pour changer de fournisseur — les nouvelles règles aideront les particuliers à produire leur propre énergie, par exemple au moyen de panneaux solaires, à la stocker ou à la vendre.

4. Une sécurité d'approvisionnement accrue grâce à un marché de l'électricité plus intelligent et plus efficace

L'augmentation constante des volumes d'énergies renouvelables avec une forte variabilité constitue un défi pour les systèmes électriques. Les nouvelles règles nous permettront d'intégrer les énergies renouvelables dans le réseau et de mieux gérer les risques en améliorant la coopération transfrontalière.

5. Une nouvelle gouvernance

Pour la première fois dans l'histoire de la politique énergétique européenne les règles communes de gouvernance sont définies dans un Règlement. Ce Règlement a été conçu comme un moyen de renforcer le dialogue constructif entre les États membres et l'Union. Alors que les objectifs 2030 sont fixés au niveau de l'Union, les nouvelles règles prévoient ainsi que chaque pays soit responsable de la manière dont il contribue à ces objectifs en élaborant un plan national sur l'énergie et le climat. Ce cadre permettra d'assurer la cohérence

entre les trajectoires nationales et la trajectoire européenne.

Tous les États membres ont d'ores et déjà officiellement soumis leur projet de plan à la Commission. Cette étape majeure démontre l'excellent état d'esprit de travail en commun entre les États membres et l'Union ces cinq dernières années. Les projets de plans sont maintenant en cours d'évaluation par la Commission, qui pourra formuler des recommandations aux États membres avant fin juin 2019 afin de les aider à améliorer leurs plans finaux d'ici la fin de l'année et de garantir ainsi que l'Union puisse collectivement respecter ses engagements.

La Revue de l'Énergie : Vous dites que la transition énergétique ne doit laisser aucun citoyen ni aucune région en marge. Quelles sont les mesures concrètes développées dans ce sens au niveau européen ?

Dominique Ristori : Au niveau macro-économique le potentiel de croissance et d'emplois de la transition énergétique est clair, mais nous sommes bien conscients que cette transition sera difficile pour certaines régions ou certains segments de la société, notamment à court terme.

La transition énergétique doit être juste et socialement acceptable pour tous. Ceci est une priorité claire du paquet « Une Énergie propre pour tous les Européens ». Le nouveau cadre juridique aborde le problème de la pauvreté énergétique et établit pour la première fois une définition commune. Sur la base de cette définition, nos estimations suggèrent que plus de 50 millions d'Européens sont touchés par ce problème croissant. Ceci est incompatible avec le modèle social européen.

Les nombreux nouveaux éléments visant à renforcer les droits des consommateurs sur le marché soutiendront les plus vulnérables au sein de nos sociétés. Mais on ne doit pas s'arrêter là. C'est la raison pour laquelle nous avons établi l'Observatoire de la pauvreté

énergétique, pour aider les États membres dans leurs efforts de lutte contre ce phénomène.

Par ailleurs, nous avons lancé l'initiative « Régions charbonnières en transition » pour aider les régions qui étaient auparavant particulièrement dépendantes du charbon à élaborer des stratégies et des projets de transformation sociale, économique et technologique, là où les mines devront fermer. L'Union fournit ainsi déjà une assistance à 14 régions charbonnières de 7 États membres.

Nous avons aussi mis en place l'initiative « Une Énergie propre pour les îles de l'Union ». Les îles dépendent en effet souvent de combustibles fossiles importés pour générer leur énergie, alors qu'elles ont un potentiel important pour générer une grande partie de leur propre énergie grâce aux énergies renouvelables. Notre initiative vise à fournir un cadre à long terme pour aider les îles à devenir plus indépendantes en matière d'énergie. Cela se traduira par une meilleure sécurité énergétique, une meilleure qualité de l'air et la création de nouveaux emplois et d'opportunités locales, renforçant l'autosuffisance énergétique des îles.

La Revue de l'Énergie : La situation au regard de la sécurité énergétique de l'Union européenne a-t-elle progressé ? Est-ce que le scénario de la crise gazière de 2009 pourrait se reproduire aujourd'hui ?

Dominique Ristori : L'énergie joue un rôle central pour la stabilité et la sécurité au sein de nos sociétés et de nos économies. Les enjeux sont très importants : plus de la moitié (54 %) des besoins énergétiques de l'Union sont en effet couverts par des importations (en 2017 : 74,3 % pour le gaz, 88,1 % pour le pétrole et 44 % pour le charbon).

La sécurité énergétique a donc été au centre des préoccupations politiques de cette Commission et la situation de l'Union dans ce domaine s'est considérablement améliorée, d'est en ouest et du nord au sud. En particulier, les crises d'approvisionnement des hivers de

2006 et 2009 que vous évoquez, et au cours desquelles les citoyens de certains des États membres d'Europe centrale et orientale ont été fortement impactés, ne pourront pas se reproduire de la même manière, grâce à plusieurs actions décisives que l'Union a prises.

Il s'agit d'abord de nos efforts en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, évoqués précédemment. Économiser de l'énergie grâce à l'efficacité énergétique est le moyen le plus simple d'améliorer notre indépendance énergétique et d'accroître notre résistance aux chocs externes ou aux pressions politiques. Par ailleurs, être le leader mondial du déploiement des énergies renouvelables permettra à l'Union de réduire considérablement sa dépendance à l'égard des fournisseurs externes.

L'Union a aussi inscrit le principe de solidarité dans le Règlement européen relatif à la sécurité d'approvisionnement en gaz et développé de nouvelles règles en matière de préparation aux risques liés au gaz et à l'électricité, qui obligent les États membres à coordonner leurs efforts et à préparer, en amont, des plans pour parer aux crises potentielles. Nous avons également révisé la Décision sur les accords intergouvernementaux dans le domaine de l'énergie, qui permet désormais à la Commission de vérifier *ex ante* que ces accords soient en pleine conformité avec le droit de l'Union. Avec la récente révision de la Directive gaz, l'Union vient également d'adopter des règles qui garantiront que le droit de l'Union sera appliqué aux infrastructures qui acheminent du gaz vers l'Europe et qui trouvent leur origine dans un pays tiers.

Enfin, nous avons considérablement investi dans nos infrastructures. Les réseaux d'électricité et de gaz interconnectés et intégrés constituent la meilleure protection contre une éventuelle défaillance d'infrastructure. Grâce à une large gamme d'investissements structurels, dont nos financements en faveur des projets d'intérêt commun européens, le nombre de projets de connexions transfrontalières a considérablement augmenté au cours de la présente

décennie. Il s'agit notamment des projets visant à synchroniser le système électrique des pays baltes avec le reste de l'Union, à étendre le corridor gazier sud ainsi que de nouveaux projets, de plus en plus nombreux dans le domaine de l'électricité, visant à relier les États membres.

La Revue de l'Énergie : Au-delà du nouveau cadre législatif mis en place, quels sont les défis à venir de la politique énergétique européenne ?

Dominique Ristori : L'Union a beaucoup progressé, en particulier sous l'impulsion de cette Commission, tant du point de vue du cadre législatif que des infrastructures et des investissements, mais nous ne pourrions réussir seuls la transition énergétique. L'Europe ne représente en effet que 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Il sera donc essentiel de renforcer les efforts avec nos principaux partenaires internationaux.

Je pense en particulier à l'Afrique. Ce continent compte le plus grand nombre de personnes sans accès à l'électricité au monde, alors qu'il dispose de vastes ressources énergétiques. L'UE est le principal partenaire de l'Afrique en matière d'énergie durable, et l'accès à l'énergie en Afrique est l'un des principaux objectifs de notre politique. Le président Jean-Claude Juncker a récemment proposé une nouvelle alliance UE-Afrique pour des investissements et des emplois durables. Pour contribuer à cette entreprise, une plate-forme de haut niveau sur les énergies renouvelables UE-Afrique a été créée, réunissant les principaux acteurs du secteur de l'énergie durable issus des secteurs public et privé, tant en Europe qu'en Afrique.

Un autre enjeu de taille est le renforcement de la souveraineté européenne en matière d'énergie sur le plan international. L'Union est le premier importateur d'énergie au monde, avec une facture annuelle d'importations d'énergie de l'ordre de 300 milliards d'euros au cours des deux dernières années. Environ 85 % de ce montant est payé en dollars. Afin de renforcer la souveraineté, nous voulons accroître

Entretien avec Dominique Ristori

l'utilisation de l'euro dans les accords internationaux et les transactions dans le domaine de l'énergie.

Enfin, un défi croissant pour l'Union est de renforcer le contrôle concernant les achats par des entreprises étrangères d'actifs critiques de l'Union, notamment dans le domaine de l'énergie. L'Union a récemment adopté de nouvelles règles pour contrôler les investissements directs étrangers, afin de protéger ses intérêts stratégiques.

La Revue de l'Énergie : Comment *La Revue de l'Énergie* peut-elle contribuer à animer le débat sur la transition énergétique?

Dominique Ristori : Nous nous réjouissons de la renaissance de cette revue, qui a le potentiel nécessaire pour jouer un rôle accru d'information et de débat. La transition énergétique ne sera un succès que si elle mobilise tous les acteurs de nos sociétés : les autorités publiques — au niveau européen, national et local — ainsi que le secteur privé, les entreprises et tous les citoyens.

La Revue de l'Énergie : Monsieur le directeur général, merci.

Dominique Ristori est Directeur général pour l'énergie. Il travaille à la Commission européenne depuis 1978 où il a occupé diverses fonctions de management. Avant son poste actuel, il a été directeur général du Centre commun de recherche (CCR) (2010-2013).

Entre 2006 et 2010, M. Ristori a été directeur général adjoint de la Direction générale de l'Énergie et des Transports.

Entre 2000 et 2006, en tant que Directeur en charge des affaires générales et des ressources à la Direction générale de l'Énergie et des Transports, il était chargé en particulier des domaines suivants : relations interinstitutionnelles, élargissement et relations internationales, coordination de l'énergie et de la recherche en matière de transport, marché intérieur, aides d'État, infractions et obligations de service public, droit des usagers et passagers et gestion centralisée des ressources humaines et budgétaires.

Entre 1996 et 1999, il a été directeur chargé de la politique européenne de l'énergie à la Direction générale de l'Énergie.

M. Ristori a joué un rôle important dans l'élaboration et l'adoption des deux premières directives sur le marché intérieur du gaz et de l'électricité. Il a également lancé avec succès les Forums de Florence et de Madrid en matière d'électricité et de gaz à l'origine de la réglementation dans le secteur de l'énergie.

Entre 1990 et 1996 M. Ristori a été en charge de la coopération transnationale des PME à la Direction générale «Entreprises».

Dominique Ristori est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris en 1975.